

# Norme NF P99600

## Bonnes pratiques d'évaluation des Offres SPS

Réunion coordonnateurs SPS  
Lorraine - 25 novembre 2016



## Rencontre Coordonnateurs SPS LORRAINE



# Les Outils du Maître d’Ouvrage pour optimiser la mission du SPS

Norme « bonnes  
pratiques d’évaluation des offres de  
CSPS à l’attention des MOA »



## Un constat partagé



## **Le Maître d'ouvrage n'est pas convaincu de l'apport de son CSPS**



- **Le Maître d’Ouvrage dispose de quelques outils pour choisir son coordonnateur**



## **Bonnes pratiques de consultation et d'évaluation des offres de coordonnateurs sécurité et protection de la santé à l'attention des maîtres d'ouvrage**



- Retenir l'offre la mieux-disante par un jugement objectif : **outils d'évaluation des offres**
- Fondé sur une pluralité des critères pondérés: **outils de calibrage de la mission**



## ■ Contenu:

- Outils de calibrage de la mission
- Outils de l'évaluation des offres
- Contrôle et bilan de la mission
- Conclusion et échanges

# Calibrage de la Mission

---

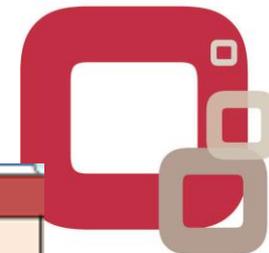


## 1- Par une trame de bordereau quantitatif des fréquences et temps:

- Phase conception pour les niveaux 1, 2 et 3;
- Phase réalisation pour les niveaux 1, 2 et 3.

## 2- Par des propositions-types sur des exemples d'opération « courante »

# Calibrage de la Mission



PHASE REALISATION opération de catégorie 2				
<b>Pour une opération « courante » !!!</b>	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Col. 1 × Col. 2 × Col. 3
<i>Prestations (en italique prestation complémentaire recommandée)</i>	Nombre d'heures par prestation	Périodicité ou Nombre d'unités	Nombre de prestations	Nombre total d'heures
Inspection commune complémentaire si nécessaire avec le chef d'établissement en activité (le cas échéant : le coordonnateur tient compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier...)	2	1	1	2
<i>Examen du PPSPS initial de chaque entreprise et sous-traitant</i> Réalisation de chaque inspection commune sur site et consignation au registre journal du compte rendu Examen du PP SPS actualisé Harmonisation	3	1/Ent. y compris sous-traitant	15	45
Visites de chantier inopinées, avec suivi d'application des mesures (présence sur site, fréquence, tenue RJ)	1	1/semaine	40	40
Participation aux réunions de chantier	1	1/semaine	40	40
Réunions de coordination à l'initiative du CSPS ou du MOE et Mise à jour du PGC et du DIUO	2	1/mois	10	20
Mise à jour et finalisation du DIUO et procès-verbal de réception	2	1	1	2
Passation de consignes en cas de suppléance transmission de document	2	1	1	2
<i>Option :</i> <i>Bilan de mission (REX)</i>	1	1	1	1
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>152</b>
<b>Coefficient de majoration/minoration</b>				<b>40 %</b>
<b>TOTAL PHASE REALISATION</b>				<b>213</b>

# Calibrage de la Mission



## 3- Par une prise en compte structurée des contraintes et spécificités de l'opération

### TAILLE DE L'OPERATION

- supérieure à 30 000 HxJ
- supérieure à 5000 HxJ

### ARCHITECTURE

- Complexité architecturale
- Hauteur totale > 28 mètres

### TECHNIQUES

- Principes constructifs innovants et/ou spécifiques
- Risque liés à la Stabilité des sols ou des avoisinants

### MILIEU

- Présence de réseaux électriques
- Travaux à réaliser en milieu confiné/aquatique
- Transports ferroviaires/fluviaux en interférence
- Interférences avec autres opérations de BTP
- Interférences avec l'activité d'un site industriel
- ...

### DANGERS PARTICULIERS

- Présence d'amiante dans les ouvrages
- Présence de plomb dans les ouvrages
- Présence d'A.C.D. dans les ouvrages
- Exigences environnementales
- (bruit, poussière, flore /faune)
- ...

<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>152</b>
<b>Coefficient de majoration/minoration</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL PHASE REALISATION</b>	<b>213</b>

# Calibrage de la Mission



## Contraintes et spécificités à prendre en compte pour la mission SPS relatives au calcul du coefficient minorant ou majorant les temps alloués à la mission

Le MOA a la possibilité d'augmenter le pourcentage de majoration pour tenir compte des spécificités de son opération et donner les moyens requis au CSPS.

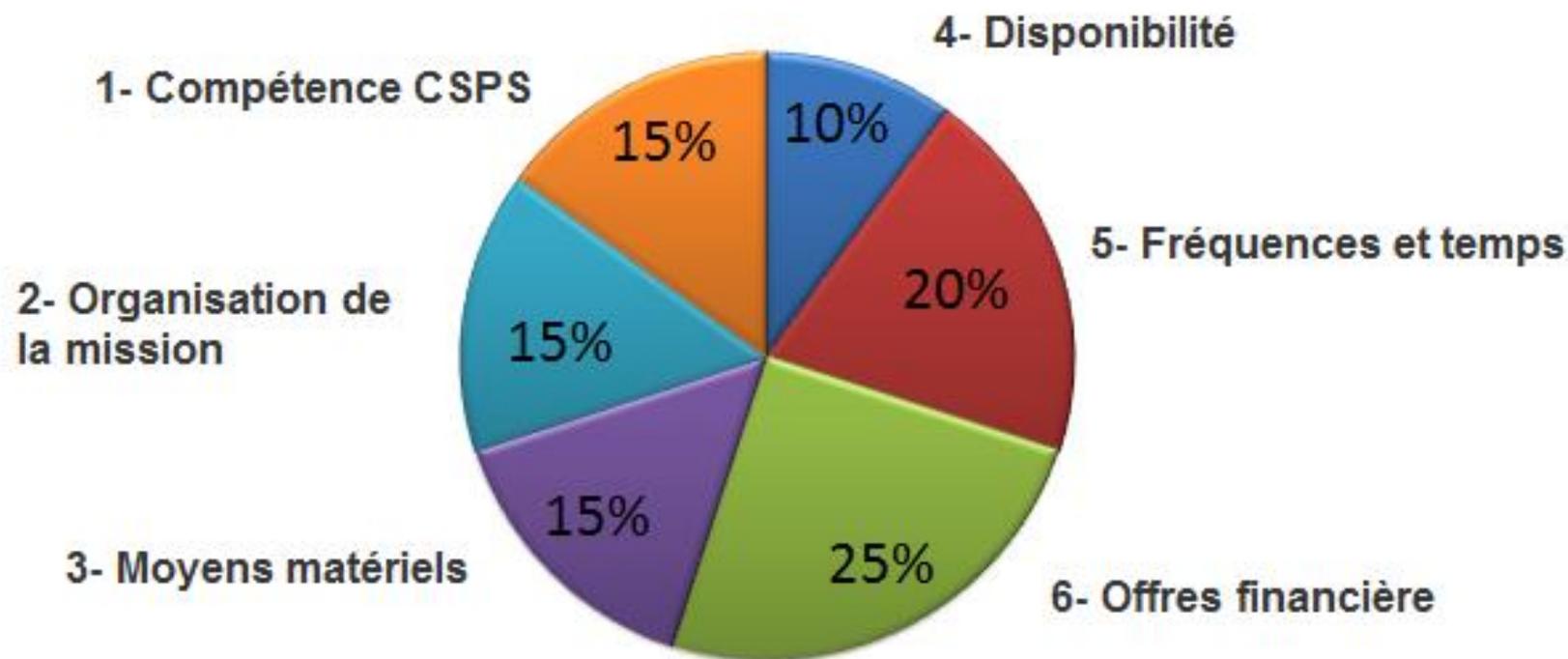
La majoration est plafonnée à 50 %, la minoration à 20 %. Le pourcentage résultant vient impacter le temps de mission calculé selon le tableau estimatif en Annexe B.

FACTEURS DE MAJORATION LIES AUX CONTRAINTES ET SPECIFICITES	
<b>VOLUME DE L'OPERATION</b>	
Catégorie 1 : volume supérieur à 30 000 H x J	10 %
Catégorie 2 : volume supérieur à 5 000 H x J	10 %
<b>ARCHITECTURE</b>	
Complexité architecturale	10 %
Ouvrage de dimension importante (ex. : Bâtiment d'une hauteur totale > 28 mètres)	10 %
<b>TECHNIQUES</b>	
Principes constructifs innovants et/ou spécifiques	5 %
Travaux ou installations provisoires pouvant menacer la stabilité des sols ou des avoisinants en place (glissements, affaissements, cavités souterraines...)	5 %
<b>MILIEU</b>	
Présence de tous types de réseaux (aériens et/ou enterrés existants)	10 %
Émission de rayonnement ionisant ou non ionisant dans l'emprise des travaux	5 %
Travaux à réaliser en espace confiné (ouvrages souterrains, tunnels et galeries, réservoirs, silos, ouvrages d'assainissements...)	10 %
Emprise des travaux située en milieu aquatique ou en zone inondable	5 %
Circulation urbaine, transports urbains en limite de chantier ou en interférence avec celui-ci	5 %
Transports ferroviaires maritimes ou fluviaux en limite de chantier ou en interférence avec celui-ci	10 %
Emprise des travaux située à proximité de zones de survol aérien	5 %
Interférences avec une ou des opérations de BTP ou avec (ou des) site(s) industriel en activité non classé	5 %
Interférence avec l'activité d'un site industriel classé (ICPE)	10 %
Contraintes liées à l'exploitation du site (intérieur ou extérieur)	5 %
<b>DANGERS PARTICULIERS</b>	
Présence d'amiante dans les ouvrages ou équipements existants et/ou intervention en sol amiantifère	5 %
Présence de plomb dans les ouvrages ou équipements existants	5 %
Présence de produits chimiques ou biologiques dangereux dans les ouvrages, équipements existants ou sols situés dans l'emprise des travaux	5 %
Contraintes environnementales (bruit, poussière, préservation de la flore et de la faune, protection de l'eau et de l'air, gestion des déchets)	5 %
<b>AUTRES CONTRAINTES</b>	
Spécificités propres au projet	5 % à 10 %
<b>Total</b>	
<b>FACTEURS MINORANTS</b>	
Répétitivité de l'opération	10 % à 20 %
Opération avec niveau de sous-traitance limité à 2	10 %
Entreprise générale	10 %
<b>Total</b>	

# Evaluations des offres



Critères définis et cotés !





## 1- L'adéquation de la compétence du CSPS avec le projet,

\_\_ / 15 points

- Attestation compétence SPS,
- CV / parcours professionnel,
- Formation, habilitations spécifiques
- **Références** sur opérations similaires



Identification pour le MO  
de critères d'irrecevabilité



## 2- L'organisation de la mission proposée par le candidat,

\_\_ / 15 points

-> démarche qualité, organigramme, appui interne,...

## 3- Les moyens matériels proposés

\_\_ / 15 points

-> veille réglementaire, logiciels, moyens spécifiques (MO), ...

## 4- La capacité du candidat à intervenir

\_\_ / 10 points

-> Garantie de sa disponibilité, garantie de suppléance.



## 5- La proposition des « Fréquences et temps »

\_\_ / 20 points

## 6- L'évaluation de l'offre financière

\_\_ / 25 points

- Traitement des offres anormalement basses,
- Notation des offres recevables par méthode définie

# Evaluations des offres



		évaluation
1	<b>9.1 Adéquation de la compétence du coordonnateur avec les caractéristiques de l'opération (nature et complexité)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— CV</li> <li>— Attestation de compétence</li> <li>— Parcours professionnel</li> <li>— Formations, habilitations et/ou attestations spécifiques</li> <li>— Liste des références sur des opérations de même typologie</li> </ul>	.../15
2	<b>9.2 Organisation de la mission proposée par le candidat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Les méthodologies/démarches qualité proposées</li> <li>— La forme et le contenu des livrables</li> <li>— La traçabilité des actions menées</li> <li>— La mise en place de la transmission des informations par le titulaire au suppléant et éventuellement aux autres membres de l'équipe</li> <li>— L'appui (administratif, technique, logistique...) dont il bénéficie</li> <li>— Les délais de réponse aux sollicitations du maître d'ouvrage notamment</li> <li>— L'organigramme et le fonctionnement de l'équipe proposée</li> </ul>	.../15
3	<b>9.3 Moyens matériels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Logiciels ou matériels informatiques permettant la saisie des événements et la communication avec les différents intervenants</li> <li>— Matériels permettant d'exploiter les documents graphiques remis par le maître d'ouvrage</li> <li>— Moyens spécifiques (véhicules, autorisations, habilitations...) répondant aux demandes du maître d'ouvrage exprimées au présent dossier de consultation</li> <li>— Moyens dont dispose le coordonnateur pour assurer une veille réglementaire</li> </ul>	.../15
4	<b>9.4 Capacité du candidat à intervenir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— L'organisation proposée en fonction de l'éloignement</li> <li>— Procédures et outils proposés (ex. : plan de charge mensuel) par le candidat pour justifier et garantir sa disponibilité et sa réactivité en fonction notamment du planning et des autres éléments du programme remis</li> <li>— Capacité de suppléance (la constitution d'une équipe titulaire et suppléant est nécessaire)</li> </ul>	.../10
5	<b>9.5 Fréquences et temps</b>	.../20
6	<b>9.6 Offre financière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— 9.6.1 Offres anormalement basses</li> <li>— 9.6.2</li> </ul> 25 x Prix Minimum / Prix Offre	.../25
	<b>TOTAL</b>	.../100
	Chaque sous-critère des § 9.1 à 9.4 est évalué pour déterminer la note totale par critère.	

# Evaluations des offres



Exemple d'évaluation de l'offre financière (uniquement pour les offres recevables !!!)

	B	C	D	E	F		
2 812 €	3 213 €	4 190 €	4 895 €	5 595 €	5 880 €	7 125 €	7 736 €

Moyenne 1 : 5150 €.

retrait des offres > 20% à M1 Moyenne 2 : 4755 €

**OAB**

**offres <15% de M2, ici les offres < 4041€**

- MO sollicite des précisions, évalue la réponse.

# Evaluations des offres



Exemple d'évaluation de l'offre financière

C	D	E	F	G	H
4 190 €	4 895 €	5 595 €	5 880 €	7 125 €	7 736 €

$$\text{Note de l'offre X} = 25 \times \frac{\text{offre mini}}{\text{offre X}}$$

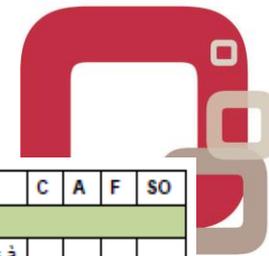
C	D	E	F	G	H
25,0	21,4	18,7	17,8	14,7	13,5



Incitation du MO au contrôle de la bonne exécution de la mission,

Proposition documentée de réaliser un bilan de la mission quantitatif et qualitatif,

# Contrôle et bilan de la mission



## Bilan de mission CSPS

Ce document est renseigné par le MO en concertation avec le coordonnateur.

Date lancement de l'APS		Date contrat CSPS	
Équipe Maîtrise d'Œuvre			
CSPS Titulaire		CSPS Suppléant	

C=Correct - A=à Améliorer - F = à Faire --SO = Sans Objet	C	A	F	SO
<b>1. Phase conception : Registre Journal</b>				
1.1 Adapté aux exigences de l'opération				
1.2 Mentions relevant de la co-activité				
1.3 Mentions communiquées à chaque intervenant et visées par lui-même				
1.4 RJ transmis au MO dans les délais définis				
<b>2. Phase conception : Collaboration avec MO, équipe MOE et OPC</b>				
2.1 Participation aux réunions avec l'équipe de maîtrise d'œuvre				
2.2 Pertinence de l'analyse Santé Sécurité du projet (pièces, études, planning, organisation...)				
2.3 Adéquation des observations et suggestions de coordination SPS dans les spécificités du projet				
2.4 Vigilance et rôle de conseiller à l'égard des dispositions réglementaires SPS				
<b>3. Phase conception : Conception PGC</b>				
3.1 Élaboré en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et le MO				
3.2 Adapté aux spécificités de l'opération				
3.3 Présentation permettant d'identifier les risques traités et les mesures de coordination SPS correspondantes				
3.4 Mesures de coordination pertinentes avec une organisation de continuité réalisable				
3.5 Organisation pratique des mises en commun (matériels, installations...) et de leur entretien				
3.6 Cohérence par rapport aux autres pièces du projet, notamment le DCE et pièces contractuelles marchés				
<b>4. Phase conception : Conception DIUO</b>				
4.1 Élaboré en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et le MO				
4.2 Adapté aux spécificités de l'ouvrage				
4.3 Conception facilitant l'utilisation effective lors des interventions ultérieures				

C=Correct - A=à Améliorer - F à Faire --SO = Sans Objet	C	A	F	SO
<b>5. Phase réalisation des travaux : Registre Journal</b>				
5.1 Transmission entre CSPS et prise de connaissance effective des éléments spécifiques à l'opération				
5.2 Tenue à jour avec mention des constats et des résultats d'analyse de coordination SPS				
5.3 Transmission au MO avec visas des intervenants concernés				
5.4 Tenue à disposition				
<b>6. Préparation des interventions des entreprises</b>				
6.1 Pertinence de l'avis sur les offres des entreprises soumissionnaires				
6.2 Organisation pragmatique de la gestion des risques de co-activité et de la mise en commun de matériels et installations				
6.3 Conduite effective des inspections communes avec chaque entreprise, y compris tous les sous-traitants				
6.4 Veille à la prise en compte des dispositions du PGC dans les PPSPS des entreprises				
<b>7. Exécution des travaux</b>				
7.1 Réalisation des visites périodiques selon le contrat				
7.2 Réalisation de visites inopinées				
7.3 Participation active aux réunions de chantier				
7.4 Pertinence des observations et propositions suite aux visites et réunions				
7.5 Veille à l'intégration de la gestion des risques dans la mise à jour du planning				
7.6 Organisation de réunions de coordination SPS avec les entreprises				
7.7 Analyse collective des accidents ou situations de co-activité à risques graves				
7.8 Harmonisation des PPSPS et mise à jour du PGC avec diffusion aux entreprises et intervenants				
7.9 Mise à jour du DIUO et veille au respect des dispositions prévues en phase de conception				
7.10 Présidence et animation des réunions du CISSCT				
7.11 Usage de l'autorité donnée par le MO				

C=Correct - A=à Améliorer - F à Faire --SO = Sans Objet	C	A	F	SO
<b>8. Achèvement de la mission</b>				
8.1 Participation aux réunions de réception de travaux				
8.2 Remise au MO de la dernière version du PGC				
8.3 Finalisation du DIUO et remise au MO				

# Conclusion / Échanges

---



- + *Une norme assortie d'outils pratiques,*
- + *Composition de la commission « riche » de sa diversité*
- *Publiée en Juillet 2016 !*
- *Norme d'application volontaire*
- > *Quelle promotion ?*
- > *Quel accueil par les cibles ?*

# Des questions, peut-être?

---





## Responsabilités multiples sur un chantier soumis à coordination SPS

Jurisprudence

Mise à jour le 28/05/2016

Cinq salariés intérimaires sont tués et quatre autres blessés suite à l'effondrement de pré-dalles en béton composant la couverture d'un poste de transformation électrique. L'expert désigné conclut que l'accident était dû à un mauvais choix de l'étalement supportant les pré-dalles et à une mise en œuvre anormale de celles-ci.

La cour d'appel retient la responsabilité de l'ingénieur béton pour homicides et blessures involontaires. En revanche, elle ne retient pas celle de la société maître d'œuvre et maître d'ouvrage qui n'a pas commis de faute d'imprudence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité dans le choix de l'entreprise intervenant ou du coordonnateur SPS ; et relaxe le coordonnateur qui n'était chargé que de prévenir les risques liés à l'intervention simultanée ou successive de plusieurs intervenants sur le chantier.

L'ingénieur béton forme un pourvoi en cassation car sa mission de contrôle de travaux de génie civil excluait le contrôle des plans ; ainsi il ne pouvait lui être reproché de n'avoir pas vérifié l'existence d'une note de calcul et d'un plan de montage des étalements car cette obligation reposait sur le maître d'œuvre.

La Cour de cassation rejette le pourvoi de l'ingénieur béton car celui-ci, homme de l'art expérimenté s'étant rendu sur le chantier peu avant l'accident, aurait nécessairement du se rendre compte que l'étalement était défectueux et qu'il a donc contribué à créer la situation ayant permis la réalisation du dommage et qu'il n'a pas pris les mesures permettant de l'éviter. Il a donc commis une faute caractérisée exposant autrui à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvait ignorer et doit donc être tenu partiellement responsable de cet accident.

- ▶ Documentation
- ▶ Explorer par thème
- ▶ Explorer par produit
  - ▶ Affiches
  - ▶ Archives de la revue
  - ▶ Dossiers prévention
  - ▶ Fiches
  - ▶ Jurisprudence
  - ▶ Mémentos
  - ▶ Outils
  - ▶ Ouvrages
  - ▶ Prévention et performance
  - ▶ Questions réponses
  - ▶ Réglementation
  - ▶ Solutions chantier
  - ▶ Supports d'accueil des arrivants
  - ▶ Vidéos et films
- ▶ Explorer par métier